NOTRE-DAME
DE
CAHUSAC

SA DÉVOTE CHAPELLE.

SA CONFRÉRIE.

AUCH,
F.-A. COCHARAUX, IMPRIMEUR DE L'ARCHEVÊCHÉ.

1862.

LIBRARY OF T
MAR 23
THEOLOGICAL
BX1533
.G4N9

LIBRARY OF PRINCETON
MAY 22 1963
THEOLOGICAL SEMINARY
BX1533
.G4N9

NOTRE-DAME

DE

CAHUSAC.

EX LIBRIS
J. LAFFON CANONICI.

LIBRARY OF PRINCETON
MAR 28 1890
THEOLOGICAL SEMINARY

SA DÉVOTE CHAPELLE.

SA CONFRÉRIE.

AUCH,
F.-A. COCHARAUX, IMPRIMEUR DE L'ARCHEVÊCHÉ.

1862.

BREF DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,

PORTANT CONCESSION D'INDULGENCES

A LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE CAHUSAC.

PIE, Pape neuvième.

Pour perpétuel souvenir.

Désireux d'augmenter la piété des Fidèles et de contribuer à leur salut par l'effusion des célestes trésors de l'Église, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur une *Indulgence plénière* avec rémission de tous les péchés, qui pourra être gagnée une fois par an, le jour choisi par chacun, à tous les chrétiens de l'un et de l'autre sexe, qui, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communié, visiteront pieusement l'Église ou le Sanctuaire de Notre-Dame de Cahusac, dans le diocèse

d'Auch, et y prieront pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de Notre Mère la Sainte Église.

Nous accordons, en outre, à tous ceux qui, contrits de cœur, visiteront ladite Chapelle un jour quelconque de l'année et y prieront aux intentions indiquées plus haut, *cent Jours d'Indulgences.*

Nous voulons, nonobstant toute disposition contraire, que ces Indulgences plénière et partielles soient applicables par manière de suffrage aux âmes des Fidèles chrétiens qui ont quitté ce monde en état de grâce.

Cette concession est faite à perpétuité.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 5 Juillet 1859, de notre Pontificat le quatorzième.

Pour S. Em. le Cardinal MACCHI,

J. B. BRANCALEONI CASTELLLANI, *subst.*

Vu et autorisé pour le Diocèse :

Auch, 20 Juillet 1859.

C. DE LADOUE,

vic.-gén.

NOTICE

SUR LA CHAPELLE ET LA DÉVOTION

DE

Notre-Dame de Cahusac.

NOTICE [1]

SUR LA CHAPELLE ET LA DÉVOTION

DE

NOTRE-DAME DE CAHUSAC.

I.

La Chapelle de Notre-Dame de Cahusac s'élève dans une riante et fertile vallée, à quelques pas de la ville de Gimont, sur la rive gauche de la petite rivière qui en baigne les murs. Elle doit sa fondation à un prodige : C'était au commencement du seizième siècle, au moment où l'hérésie allait saper dans l'Europe entière le culte de Marie. Un jour du mois de septembre de l'an 1513, un jeune berger conduisait ses troupeaux au pâturage;

(1) Cette Notice n'est qu'une légère esquisse de l'histoire de Notre-Dame de Cahusac qui paraîtra prochainement.

comme il longeait la haie d'un petit jardin, son troupeau s'arrête tout à coup et refuse d'avancer ; au même instant, il aperçoit devant lui un ormeau enveloppé d'une lumière et d'une flamme extraordinaires ; ses yeux en sont éblouis ; il tombe à genoux, récite sa prière, et distingue à travers les branches de l'arbre, que la flamme respecte, une statue de Notre-Dame de Pitié. Saisi de frayeur et de respect à cette vue, il se relève promptement et court proclamer partout le miracle qui vient de s'accomplir. Non loin de là, et comme pour abriter le berceau de la dévotion nouvelle qui allait naître, florissait une abbaye célèbre de Cisterciens ; au bruit du prodige, les Religieux se rendent solennellement en procession sur les lieux, et emportent respectueusement dans leur Eglise, au chant des cantiques sacrés, l'Image vénérée de la Mère de Dieu. Mais le lendemain l'Image sainte avait disparu : elle était venue prendre sa place sur l'ormeau privilégié ; trois fois ils essaient de la fixer dans leur Chapelle, mais trois fois elle l'abandonne et revient se reposer sur l'arbre qu'elle s'était choisi. — Nos pères reconnurent la volonté du Ciel à ces signes ; le 12 Octobre de la même année, ils achetaient le jardin, témoin de la merveilleuse apparition, et ils y bâtissaient un petit Oratoire destiné à recevoir la statue miraculeuse.

L'heureuse nouvelle de ces apparitions se répandit promptement dans le pays, et jusque dans les contrées lointaines ; on vit aussitôt des pèlerins accourir de tous les côtés, et leur nombre devint en peu de temps si considérable, que l'étroite enceinte ne suffisant déjà plus à l'empressement des fidèles, la pieuse munificence des habitants de Gimont éleva le vénérable Sanctuaire dont le voyageur admire encore aujourd'hui avec bonheur les formes gracieuses et l'élégante simplicité : c'est un beau monument, un témoignage glorieux de la foi et de la piété de nos ancêtres ! Le temps et les révolutions l'ont dépouillé de ses ornements et de son antique magnificence ; espérons que la générosité des enfants ne sera pas moindre que celle des pères, et qu'ils se montreront jaloux d'offrir, eux aussi, leur obole à la Madone qui fait leur gloire et qui les a toujours protégés.

II.

La Sainte Vierge ne se laissa pas vaincre en générosité : des prodiges étonnants, des grâces sans nombre firent bientôt éclater dans ce lieu sa puissance et son amour. Les infortunes de toute nature se pressèrent à ses pieds, et toutes reçurent secours et consolation de sa bonté compatissante. Les malades arrivaient en foule, et jamais leurs

espérances ne furent trompées : « les paralytiques y étaient guéris, les boîteux y laissaient leurs potences, les sourds y recouvraient l'ouïe, les muets la parole, les aveugles la vue. » Les jeunes lévites invoquaient Notre-Dame de Cahusac au moment solennel d'entrer dans le Sanctuaire, et toujours cette puissante Reine du Clergé leur donna lumière et force pour counaître et remplir les devoirs de leur vocation. La mère la priait pour son enfant, l'époux pour son épouse; on s'adressait à elle dans les malheurs publics : quand la peste ou la guerre décimaient la contrée, quand l'orage et la grêle menaçaient nos campagnes, et il est inouï que notre Vierge bien-aimée ait jamais été sourde aux prières de ses enfants. Mais c'est surtout sur les pécheurs qu'elle aimait à répandre ses grâces les plus abondantes : que d'hérétiques convertis ! que de cœurs malades guéris ! que d'âmes plongées dans le désordre, purifiées par les eaux salutaires de la pénitence ! On vit quelquefois des infortunés qui avaient vieilli dans des habitudes coupables, arrêtés tout à coup par une force invisible, sur la porte du Sanctuaire, et obligés de céder à la grâce qui les pressait, renoncer à leur vie criminelle avant de pouvoir en franchir le seuil. — Tant de prodiges excitaient partout la confiance et l'admiration

des fidèles ; les dons de la reconnaissance affluaient de tous côtés : des lampes d'argent, des cœurs d'or, des médailles précieuses, des calices, des ornements de toute espèce, les *ex-voto* sans nombre qui couvraient les murs de la Chapelle attestaient à tous les regards, et proclamaient bien haut la puissance et la bonté de Celle qu'on invoquait dans ces lieux.

Nous n'essaierons pas d'énumérer la longue suite des miracles qui se sont opérés par l'intercession de Notre-Dame de Cahusac : nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns des plus frappants, pour réveiller la confiance et ranimer l'amour des enfants de Marie.

Un jeune chevalier de Malte, le capitaine de Noilhan, fier autant que noble et courageux, voguait dans la Méditerranée attendant au passage des galères turques qui croisaient en face des côtes d'Italie ; il s'enivrait déjà dans son cœur de l'orgueil et des joies de la victoire, lorsqu'il voit son vaisseau assailli tout à coup par une horrible tempête : les vents furieux se déchaînent, la foudre éclate, les flots agités se soulèvent jusqu'au fond des abîmes et menacent de l'engloutir. C'en était fait de lui : il allait périr avec tout l'équipage, lorsque, élevant la voix, il promet solennellement à la sainte Vierge de venir lui rendre

des actions de grâces dans sa « dévote Chapelle de Cahusac, » si elle le délivre du danger qui le menace. A peine a-t-il fait ce vœu, que l'orage se calme, les flots s'apaisent, un petit vent favorable enfle doucement sa voile et le conduit au port. — Quelques mois après, on vit le chevalier venir faire « humblement ses dévotions à Cahusac, » où il déposa sa croix, son casque et son étendard, pour perpétuer à jamais le souvenir de l'éclatant bienfait qu'il devait à la bonté de Marie.

Nous choisissons le second miracle dans un autre ordre de faits : un pauvre homme de la Treille, à Auch, ayant refusé de vendre, à un voisin qui la convoitait, une pièce de terre qu'il possédait aux environs de la ville, se vit tout-à-coup en butte à la haine et à la vengeance de ce malheureux, qui mit tout en œuvre pour le perdre et lui arracher son bien. Une occasion favorable se présenta bientôt ; un crime énorme avait été commis dans le quartier : le méchant poursuivant ses projets de vengeance, dénonce son voisin et suborne des témoins qui appuient son accusation et font condamner à mort l'innocente victime de sa féroce cupidité. Le malheureux prisonnier, se voyant abandonné des hommes, tourne ses regards vers le ciel et invoque Notre-Dame de Cahusac au milieu des

soupirs et des larmes. Dieu, qui veillait sur lui, entendit sa prière ; la Sainte Vierge prit sa cause en main et se chargea de faire triompher son innocence. Comme il se rendait à Toulouse, où son appel devait se juger, en passant devant la glorieuse Chapelle il s'adresse avec confiance à sa protectrice, la suppliant avec larmes de ne pas permettre plus longtemps l'injuste persécution dont il est la victime. Sa foi fut si vive et sa prière si fervente, qu'il mérita d'être exaucé sur-le-champ d'une manière miraculeuse. Le cheval qui le portait s'arrête et demeure immobile au milieu du chemin, ses fers se brisent d'eux-mêmes et tombent de ses mains. C'était le présage heureux de la délivrance complète que ses juges devaient prononcer quelques jours après.

Ces miracles et la reconnaissance des peuples portèrent bientôt jusqu'aux extrémités de la France le nom de Notre-Dame de Cahusac. Sa réputation amena de tous côtés des pèlerins de la plus haute distinction : des cardinaux, des évêques, des grands seigneurs. Les papes lui accordèrent des Indulgences ; les archevêques d'Auch, qui venaient, à leur entrée dans le diocèse, s'agenouiller aux pieds de Notre-Dame pour se mettre sous sa protection, se plurent à l'enrichir de leurs bénédictions et de priviléges extraordi-

naires; ils y établirent une Confrérie devenue célèbre dans la contrée, et confièrent à quatre chapelains le soin d'évangéliser les âmes et de recevoir les pèlerins. Excitées par ces exemples et par ces faveurs, les populations voisines rivalisant de zèle et d'ardeur, Cahusac devint en peu de temps un des pèlerinages les plus célèbres et les plus fréquentés du midi de la France. On y comptait de cinq à six mille pèlerins, dans les fêtes principales de l'année, et quelquefois leur nombre s'élevait jusqu'à dix mille. C'était un magnifique et touchant spectacle de voir ces pieuses et ferventes populations se délasser des fatigues d'un pénible voyage par la prière et les longues veilles de la nuit qu'elles passaient en entier dans la Chapelle aux jours des grandes fêtes. Souvent on voyait des personnes d'une haute naissance arriver dans l'appareil de la misère et de la pauvreté, les pieds nus, tout ensanglantés par les pierres du chemin, faire humblement leur offrande à Notre-Dame de Pitié, et se retirer l'âme remplie de joie, en bénissant le ciel des grâces qu'elles avaient reçues. O foi de nos pères, qu'êtes vous devenue! — Et cependant quelle image plus capable d'exciter la confiance et de toucher les cœurs! C'est l'image de la douleur et de la compassion! C'est une Mére plongée dans

l'amertume et couverte du sang de son Fils qui nous tend les bras et qui nous invite à nous jeter dans son sein pour l'aimer et la consoler! Pourrions-nous être sourds à sa voix!

III.

L'éclat de ces œuvres et le bruit de ces miracles irritaient depuis longtemps la haine des protestants établis dans le pays. Dans leur fureur jalouse, ils avaient juré de détruire la Chapelle jusque dans ses fondements et d'en effacer le souvenir de la mémoire des hommes. Les calvinistes de Mauvezin, plus furieux que les autres, entreprirent les premiers d'exécuter ces horribles projets: réunis en grand nombre, ils partirent au commencement de la nuit, les armes d'une main et la torche incendiaire de l'autre, bien résolus de livrer le Sanctuaire aux flammes et d'en jeter les cendres aux vents; mais Dieu, qui se joue des desseins des méchants et qui se rit de leurs complots insensés, devait les couvrir de honte et d'ignominie. Après avoir marché toute la nuit, le lendemain, quand le jour parut, ils se trouvèrent égarés dans des sentiers détournés, à une lieue seulement de l'endroit d'où ils étaient partis, mais si fatigués, que c'est à peine s'ils purent regagner

leurs demeures. Loin de reconnaître un avertissement du Ciel dans ce prodige, la honte excite leur rage ; trois fois ils tentent la même entreprise, mais trois fois ils vont se perdre dans des voies inconnues, sans pouvoir jamais atteindre le but de leurs désirs. Le Seigneur, qui avait aveuglé leur esprit et rendu leurs efforts inutiles, permit dans sa miséricorde que les yeux d'un grand nombre s'ouvrissent à la lumière ; ils vinrent plus tard aux pieds de la Madone faire amende honorable de leurs erreurs et de leur conduite insensée. Ainsi, suivant la parole des Saints Livres, Notre-Dame de Cahusac s'enrichissait des dépouilles de ses ennemis.

Les Huguenots de l'Isle-en-Jourdain, plus heureux au début de leur campagne, devaient à leur tour faire éclater d'une autre manière la puissance de Marie... Leur chef s'avance à la tête de ses bandes, ne respirant que le sang et le carnage ; tout se disperse à son approche, et la sainte Chapelle demeure sans défenseur. L'impie triomphe déjà, et dans son fol orgueil il se repaît à l'avance des âpres voluptés de la victoire ; mais au moment où il s'apprête à franchir le seuil sacré, frappé par une main invisible, comme autrefois Héliodore dans le temple de Jérusalem, il tombe et se roule par terre, vomissant le blasphème et l'impiété, loin de s'humilier sous la main de Dieu

qui le châtie pour l'avertir, et il meurt, quelques jours après, en proie déjà aux horreurs et au désespoir de l'enfer.

Cette mort jeta la consternation et l'épouvante dans toute la contrée: les méchants apprirent à redouter et à respecter la puissance de Marie, et les bons sentirent s'accroître dans leur cœur la confiance et l'amour qui les animaient; les miracles d'ailleurs et les grâces extraordinaires ne cessaient de se multiplier à Cahusac pour l'exciter à l'entretenir: un des derniers et des plus éclatants se fit en faveur des habitants de Gimont: la Sainte Vierge devait ce privilége à ses fidèles serviteurs. Un fléau redoutable qui ravageait depuis longtemps la contrée, la peste, vint s'abattre tout-à-coup sur la ville de Gimont, au commencement de l'été. Les chroniques du temps nous en font une peinture effrayante: les malheureux qui en étaient atteints tombaient subitement et expiraient quelques minutes après dans des contorsions et des douleurs épouvantables; leurs cadavres devenaient aussi noirs que du charbon; on les trouvait étendus çà et là dans les rues, sur les places publiques et jusque dans les églises, percés de mille trous par lesquels s'exhalait une odeur insupportable qui repoussait les parents et les amis eux-mêmes. Nul n'était épargné, le riche

pas plus que le pauvre; on voyait les petits enfants eux-mêmes expirer sur le sein où ils venaient puiser la vie et communiquer à leurs mères les germes de la mort : la désolation était à son comble; l'art et la science avaient épuisé leurs ressources, il n'y avait plus d'espoir de salut. Dans cette extrémité, les habitants de Gimont tournent leurs regards vers leur bonne et puissante protectrice, ils invoquent Notre-Dame de Cahusac, et le fléau s'éloigne à l'instant. C'est en mémoire de cet éclatant bienfait qu'ils viennent tous les ans se prosterner aux pieds de leur libératrice, et lui offrir, en témoignage de leur reconnaissance, une couronne de fleurs surmontée d'une couronne de cierges enflammés.

IV.

La Chapelle de Cahusac, qui avait échappé aux piéges et aux attaques des protestants, ne put éviter les coups de la tempête révolutionnaire qui atteignit et emporta parmi nous tant de sanctuaires consacrés à la Sainte Vierge; cependant elle survécut à l'orage, grâce au courage et à la pieuse industrie des habitants de Gimont. — On vit alors ce que peut la charité chrétienne et de quoi sont capables des cœurs dévoués et généreux :

des personnes courageuses, bravant le danger qui les menaçait, allèrent de porte en porte mendier publiquement la rançon de leur mère et de leur protectrice ; le denier de la veuve, du pauvre et de l'orphelin fut confié à des hommes fidèles qui arrachèrent l'édifice sacré aux mains impies des spoliateurs, pour le conserver à l'amour et à la vénération de leurs enfants. — Mais les malheurs succèdent aux malheurs ; des épreuves cruelles étaient encore réservées à notre foi. A la restauration du Culte catholique, au commencement de ce siècle, la chapelle de Cahusac devint la propriété des adeptes de la *petite église*, fort répandus dans le pays, sous le nom d'*Illuminés*. Les Fidèles, privés encore une fois du bonheur de contempler l'image auguste de leur Patrone, donnèrent alors un spectacle de piété bien touchante. On les vit, comme des enfants injustement chassés de la maison de leur père, venir, à certains jours de fête, faire en procession le tour de l'enceinte sacrée, s'agenouiller sur le seuil de cette porte qu'il ne leur était pas permis de franchir, y coller leurs lèvres, et se retirer l'âme remplie de tristesse, attendant avec impatience le jour où il leur serait donné de revenir dans le Temple de leurs pères. Ce jour si désiré parut enfin ! Ce fut en 1821. Dans le même temps, un jeune

homme, d'une famille distinguée, un enfant de Gimont, renonçant aux honneurs de ce monde et aux jouissances de la fortune, recevait à Rome les ordres sacrés et s'enrôlait dans la milice sacertodale ; c'etait M. L'abbé de Cahusac. La Providence, par un dessein particulier sans doute, avait voulu qu'il portât le nom de la Chapelle à laquelle il devait unir son existence. De retour en France, il en devint le chapelain, et, pendant plus de trente ans il en fut l'âme et la vie. Ses dernières pensées, comme ses dernières affections, ont encore été pour elle. Il lui a fait sur sa fortune une dot convenable.

M. l'abbé de Cahusac, dont la mémoire est à juste titre si chère aux habitants de la contrée, avait fait beaucoup sans doute pour sa chapelle, mais bien des choses restaient à faire encore. Il l'avait enrichie d'ornements précieux, il lui avait consacré son zèle et son ardeur ; mais les visites des Fidèles étaient rares, le concours des pèlerins n'existait plus, le pèlerinage enfin n'était pas encore rétabli. Tandis qu'autour de nous les Sanctuaires élevés en l'honneur de la Sainte Vierge recouvraient partout leur antique gloire, Cahusac attendait qu'une main puissante vînt relever les ruines du passé et lui rendre la splendeur de ses fêtes. Cet honneur était réservé à

Mgr DE SALINIS. Que son nom soit à jamais béni pour sa généreuse entreprise !

La restauration du pèlerinage se fit le 25 mars 1859 avec un élan de foi et une manifestation d'allégresse qui ont laissé dans la mémoire de tous un sonvenir impérissable. Ce fut le signal et le prélude de sa résurrection. La confiance publique, réveillée par cette grande démonstration religieuse, excitée tous les jours par le zèle et la piété des Missionnaires chargés du service de la Chapelle, a fait revivre les beaux jours de Cahusac et renoué la glorieuse chaîne des traditions du passé : les populations reprennent à l'envi des chemins si longtemps oubliés ; les pèlerinages ont recouvré leur ancienne splendeur, et Marie prodigue à tous ses faveurs dans le sanctuaire béni ; Cahusac est toujours le lieu de son choix et de sa prédilection ; la source des grâces y est toujours ouverte, abondante et féconde pour opérer des prodiges. Oui, des prodiges Les âmes, et elles sont nombreuses, qui en ont ressenti les salutaires effets, le savent et peuvent seules nous les faire connaître ! Pour nous, nous sommes heureux et fier de le dire bien haut : sans vouloir préjuger en rien les décisions de l'Autorité ecclésiastique, nous ne pouvons nous empêcher de nous associer à la voix de la reconnaissance qui s'élève de toutes parts pour proclamer avec elle les

miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de Cahusac. Nous y croyons, parce que nous croyons à la puissance et à la bonté de Marie. Elles se manifestent de tous côtés aujourd'hui d'une manière si touchante et si merveilleuse par des apparitions, des avertissements secrets, des révélations de toute nature, qu'il est impossible de ne pas ouvrir les yeux à la lumière et les cœurs à l'espérance. C'est un signe de miséricorde et un heureux présage pour l'avenir : quand Dieu voulut sauver les hommes, il choisit la Ste Vierge pour l'associer à cette œuvre de sa grandeur et de sa puissance infinies : c'est des chastes entrailles de Marie que sortirent la lumière et la vie qui ont régénéré le genre humain ; c'est par son cœur que sont passées comme par un canal les grâces qui ont sauvé le monde ; or, les plans de Dieu sont immuables ; ce qu'il fait une fois, il le fait pour toujours : c'est donc par Marie, et par Marie seule, que les grâces parties du cœur de Dieu se répandent encore sur la terre : elle en est le réservoir précieux, le canal intarissable, la généreuse distributrice. Les temps sont bien mauvais ! Mais puisque nous voyons partout renaître et refleurir le culte de la Sainte Vierge ; puisque cette bonne Mère se montre si sensible aux hommages de ses enfants, redoublons d'amour et de confiance ; Marie sauvera le monde

CONFRÉRIE

DE

NOTRE-DAME DE PITIÉ.

CONFRÉRIE

de Notre-Dame de Pitié.

Un des plus précieux trésors de l'ancien pèlerinage de Cahusac, c'était la Confrérie établie dans la Chapelle sous le titre de NOTRE-DAME DE PITIÉ. Fondée par Dom Bidos, abbé régulier du monastère de Gimont, elle avait, à ses débuts, reçu l'approbation du Cardinal Louis d'Este, Archevêque d'Auch, et, plus tard, celle du Cardinal de Polignac. Elle comptait dans son sein des personnes appartenant à toutes les classes de la société : les membres des familles les plus illustres y figuraient à côté de ceux de la plus humble condition. Aux principales fêtes de la Confrérie, on voyait les uns et les autres suivre processionnellement, un cierge à la main, l'Image vénérée. Aussi que de grâces Marie ne répandait-elle pas sur ces pieux associés! On a conservé le Règlement qui avait servi de base à la première Confrérie ; plusieurs des articles qu'il contient ne pourraient plus être observés

aujourd'hui ; toutefois, dans le Règlement nouveau on s'est efforcé de ne s'écarter que le moins possible de l'ancien, dans l'espoir que l'esprit qui animait les anciens confrères se transmettra à leurs successeurs, et que Notre-Dame de Pitié sera aussi tendre et aussi miséricordieuse pour ses derniers enfants que pour les premiers. Mgr l'Archevêque a daigné sanctionner de sa haute autorité la Confrérie ainsi rétablie, et le Souverain Pontife l'a enrichie de nombreuses Indulgences. Quel est donc le chrétien soucieux de son salut qui refusera de s'enrôler sous la bannière de Notre-Dame de Piété !

ORDONNANCE

DE Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH

Portant Approbation de la Confrérie établie dans la Chapelle de Cahusac, sous le nom de *Notre-Dame de Pitié.*

ANTOINE DE SALINIS, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége Apostolique, ARCHEVÊQUE D'AUCH, Primat de la Novempopulanie et des Deux-Navarres, Assistant au trône Pontifical, &c.

Vu la demande qui nous a été adressée par le Supérieur des Missionnaires diocésains, dans le but d'obtenir l'approbation d'une Confrérie établie dans la Chapelle de Cahusac, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié* ;

Vu les Statuts et Règlements de la Confrérie ;

Vu la Bulle de Clément VIII, *Quæcumque ;*

CONSIDÉRANT que l'Association de Notre-Dame de Pitié a existé autrefois ; qu'elle a reçu l'approbation de plusieurs de nos vénérables Prédécesseurs, et qu'elle a été, pour les fidèles, la source de nombreuses grâces ;

CONSIDÉRANT que les différents buts pour lesquels la Confrérie est établie, répondent aux divers besoins des temps actuels ;

Considérant que les Statuts ne renferment rien de contraire aux Règles canoniques ;

Notre Conseil entendu, et le Saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné, et par ces présentes, ordonnons :

Article I.

La Confrérie de Notre-Dame de Pitié, établie dans la Chapelle de Cahusac, est et demeure approuvée.

Article II.

Les Confrères devront se conformer exactement aux Statuts que nous approuvons dans leur forme et teneur. Une copie de ces Statuts, signée de notre main, restera dans nos Archives ; une autre sera déposée dans les archives de la Chapelle.

Article III.

Il sera donné lecture de notre Ordonnance, dans la Chapelle de Cahusac, le jour de la Nativité de la Très Sainte Vierge.

Donné à Auch, sous le seing de notre Vicaire général, notre sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire, le 25 du mois d'Août 1860, en la Fête de Saint-Louis, roi de France.

De LADOUE, *v.-g.*

Par Mandement :

J.-J. Mendousse, *Ch., Secr.*

RÈGLEMENT

de la

Confrérie de Notre-Dame de Pitié,

Établie dans l'Église de Cahusac.

A l'honneur de la Très Sainte Trinité, du Père, du Fils, et du St-Esprit, et spécialement à l'honneur et révérence de la Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, a été rétablie dans la dévote Chapelle de Cahusac, où est l'image de Notre-Dame de Pitié, la Confrérie fondée par Dom Bidos, Abbé régulier de Gimont, et approuvée par Son Éminence le Cardinal Louis d'ESTE, Archevêque d'Auch, d'après les articles et les Statuts ci-après, et par une grâce spéciale du Souverain-Pontife, elle est affiliée à la Congrégation *Primaria* établie à Rome.

Art. I.

La Confrérie de Notre-Dame de Pitié se compose des personnes de l'un et de l'autre sexe qui auront été canoniquement agrégées par l'un des Prêtres Missionnaires diocésains.

Art. II.

La Confrérie est établie principalement pour les fins suivantes:

1° Prier pour le Souverain-Pontife, et pour tous les besoins de l'Église;
2° Pour le bien spirituel et corporel des petits enfants;
3° Pour le maintien de l'esprit chrétien dans les familles et surtout parmi les jeunes gens qui étudient dans les écoles, ou qui servent sous les drapeaux;
4° Pour le soulagement des âmes du Purgatoire ;
5° Pour la conservation des fruits de la terre.

ART. III.

Pour avoir part aux avantages de la Confrérie il faut:

1° Avoir été admis par un prêtre Missionnaire;
2° Réciter, tous les jours, un *Pater*, et un *Ave* avec cette invocation:

« NOTRE-DAME DE PITIÉ, PRIEZ POUR NOUS. »

3° Porter sur soi, autant que possible, une médaille de Notre-Dame de Cahusac.

ART. IV.

En entrant dans la Confrérie, il convient de faire une aumône qui est destinée à entretenir la Chapelle de la Confrérie, et à faire acquitter les Messes prescrites par les Règlements.

ART. V.

Une Messe sera célébrée, chaque semaine, à l'Autel de Notre-Dame de Pitié, aux intentions générales de la Confrérie.

ART. VI.

Une Messe pour le repos de l'âme des Confrères décédés sera célébrée, chaque année, le lendemain de l'Assomption de la Vierge, ainsi que le lendemain de la Nativité.

ART. VII.

Chaque Dimanche, à l'exercice qui a lieu dans la Chapelle, on récitera une dizaine de Chapelet pour toutes les intentions particulières qui auront été recommandées.

ART. VIII.

Le jour de la Nativité de la Ste Vierge, fête principale de la Chapelle de Cahusac, il se fera une procession à laquelle les Associés tiendront à honneur d'assister.

ART. IX.

Les principales fêtes de la Confrérie sont: la Compassion de la Ste Vierge, l'Assomption, la Nativité, l'Immaculée Conception; ces jours-là les Confrères peuvent gagner une Indulgence plénière.

ART. X.

Toutes les fois que les Confrères feront une bonne œuvre, comme, par exemple, visiter la Chapelle, ils peuvent gagner une Indulgence de 40 jours.

TABLEAU DES INDULGENCES

ACCORDÉES

A LA CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE CAHUSAC.

INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1° Le jour de la réception ;

2° A l'article de la mort ;

3° Une fois la semaine, au jour marqué pour la réunion. Lorsque les réunions se font le soir, on peut gagner l'Indulgence le matin ou le lendemain.

4° Les jours de la Nativité ou de l'Ascension de N.-S., et ceux de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Conception et de la Nativité de la Sainte Vierge, le jour de N.-D. des Sept-Douleurs.

5° Deux fois par an, le jour d'une confession de toute la vie ou d'une revue depuis la dernière confession générale.

6° Le jour de la clôture d'une retraite lorsqu'on en a suivi les exercices spirituels pendant huit jours, ou même sept, six ou cinq, lorsqu'on ne peut en faire davantage.

Pour gagner toutes ces Indulgences, il faut se confesser, communier, visiter la Chapelle de la

Congrégation et y prier selon les fins accoutumées. Ceux qui assistent à la réunion font par là même la visite prescrite.

Pour les deux dernières Indulgences, il n'est pas nécessaire de visiter la Chapelle de la Congrégation : il suffit de visiter une autre église.

Indulgences de sept ans.

1° En accompagnant à la sépulture les corps des fidèles;
2° En disant un *Pater* et un *Ave* pour les défunts ou malades, au son de la cloche;
3° En assistant à la messe les jours ouvrables;
4° En examinant sa conscience, le soir, avant de prendre son repos;
5° En visitant les pauvres infirmes et les prisonniers, soit dans les hôpitaux, soit ailleurs;
6° En réconciliant les ennemis.

Les Congréganistes pourront gagner ces Indulgences partout, en remplissant, dans l'Église des lieux où elles se trouveront ou ailleurs, selon leurs facultés; les œuvres prescrites à cette fin. Elles gagneront aussi toutes les Indulgences attachées aux Stations des Églises de Rome, si, pendant le Carême et dans les autres temps de l'année, aux jours de ces Stations, elles visitent dévotement l'Église des lieux où elles se trouveront, en y récitant sept fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

Indulgences plénières des Stations de Rome

Janvier.

La Circoncision de N.-S..... 1
Les Rois..... 6
Saint Marcel..... 16
Saint Antoine, abbé..... 17
Sainte Prisque, vierge et martyre..... 18
Saints Fabien et Sébastien..... 20
La Conversion de Saint Paul..... 25

Février.

La Purification de Notre-Dame..... 4
La Chaire de Saint Pierre..... 22
Saint Mathias..... 24

Mars.

Saint Thomas d'Aquin..... 7
Saint Grégoire, pape..... 12
Saint Joseph..... 19
La veille de l'Annonciation..... 24
L'Annonciation de N.-D..... 25

Avril.

Saint Marc évacgéliste..... 25
Saint Pierre, martyr..... 29

Mai.

Tous les Dimanches de ce mois.
Saint Philippe et Saint Jacques..... 1
L'Invention de la Ste-Croix..... 3
Saint Jean devant la Porte-Latine..... 6
L'apparition de Saint Michel..... 8
L'Ascension de N.-S.

Juin.

Tous les Dimanches du mois.
La Nativité de Saint Jean-Baptiste..... 24
Saint Pierre et Saint Paul, apôtres..... 29
La Commémoration de Saint Paul..... 30

Juillet.

La Visitation de N.-D. (veille)..... 1
La fête de la Visitation de N.-D..... 2
Item l'Octave d'icelle..... 9
Saint Bonaventure..... 14
Saint Alexis..... 16
Sainte Marie-Magdelaine..... 22
Saint Jacques, apôtre..... 25
Sainte Anne, mère de N.-D..... 26

Aout.

Saint Pierre aux liens..... 2
L'Invention du corps de Saint Étienne..... 3
Saint Dominique, confesseur..... 4

Sainte Marie-des-Neiges..... 5
Saints Cyriaque, Large et Smaragde..... 8
Saint Laurent, martyr..... 10
Sainte Claire, vierge..... 12
La Vigile de l'Assomption (Vêpres)..... 14
L'Assomption de N.-D..... 15
Le Dimanche dans l'Octave.
L'Octave..... 22
Saint Barthélemy..... 24
Saint Augustin..... 28
Décollation de Saint Jean-Baptiste..... 29

SEPTEMBRE.

La Vigile de la Nativité de N.-D..... 7
La Nativité de N.-D..... 8
L'Exaltation de la Ste-Croix..... 14
Saint Mathieu, apôtre..... 21
Saint Michel, archange..... 29

OCTOBRE.

Saint François d'Assise..... 24
Saint Simon et Saint Jude, apôtres..... 28

NOVEMBRE.

La Toussaint..... 1
Les Trépassés..... 2
L'Octave des Saints..... 8
La Dédicace de St-Sauveur..... 9
Dédicace de la basilique de St-Pierre et de St-Paul.. 18

La Présentation de N.-D..... 21
Saint Clément, pape..... 23
Saint André, apôtre..... 30

DÉCEMBRE.

Saint Nicolas..... 6
Saint Ambroise..... 7
La Vigile de la Conception.
La Conception de N.-D..... 8
La Vigile de Noël..... 24
Noël, à la première et seconde messe..... 25
Saint Étienne..... 26
Saint Jean, l'évangéliste..... 27
Saints Innocents..... 28

Indulgences pour les Morts.

Toutes ces Indulgences sont applicables aux âmes des fidèles défunts. L'Autel de chaque Congrégation ou Confrérie est privilégié. Tous les Prêtres jouiront de ce privivilége, seulement pour les Congréganistes.

VU ET APPROUVÉ :

Auch, 28 Août, en la fête de St-Augustin, année 1860.

DE LADOUE, *vic.-gén.*

PRIÈRES ET EXERCICES DE PIÉTÉ

EN L'HONNEUR

de la Très Sainte Vierge Marie.

PRIÈRES ET EXERCICES DE PIÉTÉ

EN L'HONNEUR

de la Très Sainte Vierge Marie.

PRIÈRES ET EXERCICES DE PIÉTÉ

En l'honneur de la Très Sainte Vierge, et en particulier de Notre-Dame des Douleurs, auxquels les Souverains-Pontifes ont attaché des Indulgences

---

Oraisons jaculatoires.

Bénie soit la Sainte et Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

(100 jours d'Indulgences chaque fois que l'on récite cette prière avec un cœur contrit.)

Jésus, Marie.

(25 jours d'Indulgences chaque fois que l'on prononce ces noms sacrés. — Indulgence plénière à l'heure de la mort.)

Doux Cœur de Marie, soyez mon refuge.

(300 jours d'Indulgences chaque fois qu'avec un cœur contrit on récitera dévotement cette prière. — Indulgence plénière une fois par mois à ceux qui la récitent chaque jour.)

PRIÈRES ET EXERCICES DE PIÉTÉ

ENVERS

NOTRE-DAME DES DOULEURS.

Stabat Mater dolorosa,
Juxta crucem lacrymosa,
Dùm pendebat filius.

Cujus animam gementem,
Contristantem et dolentem,
Pertransivit gladius

O quam tristis et afflicta
Fuit illa benedicta,
Mater Unigeniti.

Quæ mœrebat, et dolebat,
Pia mater dum videbat
Nati pœnas incliti.

Quis est homo qui non fleret,
Matrem Christi si videret
In tanto supplicio?

Quis non posset contristari
Christi matrem contemplari
Dolentem cum Filio?

Pro peccatis suæ gentis
Vidit Jesum in tormentis
Et flagellis subditum.

Vidit suum dulcem Natum
Moriendo desolatum,
Dùm emisit spiritum.

Eia mater, fons amoris,
Me sentire vim doloris;
Fac ut tecum lugeam.

Fac ut ardeat cor meum,
In amando Christum Deum,
Ut sibi complaceam.

Sancta Mater, istud agas;
Crucifixi fige plagas
Cordi meo validè.

Tui nati vulnerati,
Tam dignati pro me pati,
Pœnas mecum divide.

Fac me tecum pie flere,
Crucifixo condolere,
Donec ego vixero.

Juxtà crucem tecum stare,
Et me tibi sociare
In planctu desidero.

Virgo Virginum præclara,
Mihi jam non sis amara,
Fac me tecum plangere.

Fac ut portem Christi mortem,
Passionis fac consortem,
Et plagas recolere.

Fac me plagis vulnerari,
Fac me cruce inebriari,
Et amore Filii.

Flammis ne urar succensus,
Per te, Virgo, sim defensus,
In die judicii.

Christe cum sit hinc exire
Da per Matrem me venire
Ad palmam victoriæ.

Quandò corpus morietur,
Fac ut animæ donetur,
Paradisi gloria. Amen.

(100 jours d'Indulgence chaque fois que l'on récite cette hymne.)

Une heure d'Oraison dans l'année.

Les Fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, prieront pendant une heure pour honorer la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Douleurs, en considérant ses souffrances, en récitant son Chapelet ou quelques autres Prières adaptées à cette dévotion, pourront gagner, une fois l'année, le jour qu'ils choisiront, une Indulgence plénière.

HEURE OU DEMI-HEURE DE PRIÈRE

le Vendredi-Saint

ET LES AUTRES VENDREDIS DE L'ANNÉE.

Vendredi-Saint. — Tous les Fidèles qui, ce jour-là, de 3 heures de l'après-midi jusqu'à midi du Samedi-Saint, emploieront, en public ou en particulier, une heure ou au moins une demi-heure pour honorer Marie désolée, gagneront une Indulgence plénière.

Vendredis de l'année. — Ceux qui pratiqueront cette dévotion les Vendredis ordinaires, gagneront 300 jours d'Indulgences, et s'ils le font toutes les semaines, une Indulgence plénière chaque mois, pourvu qu'ils se confessent et communient l'un des derniers jours de cette dévotion.

EXERCICE

en l'honneur du Cœur affligé de Marie.

I. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue de l'affliction que ressentit votre tendre cœur, lorsque vous entendîtes la prophétie du saint vieillard Siméon. Mère chérie, par votre cœur si affligé, obtenez-moi la vertu d'humilité et le don de la sainte crainte de Dieu. *Ave Maria*, etc.

II. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue des angoisses que votre cœur si sensible ressentit dans votre fuite et dans votre séjour en Egypte. Mère chérie, par votre cœur rempli de tristesse, obtenez-nous la vertu de libéralité, particulièrement envers les pauvres, et le don de piété. *Ave Maria*, etc.

III. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue de la profonde tristesse qu'éprouva votre tendre cœur en perdant votre bien-aimé Jésus. Mère chérie, par votre cœur si vivement agité, obtenez-moi la vertu de chasteté et le don de Science. *Ave Maria*, etc.

IV. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue de la consternation de votre cœur maternel en rencontrant Jésus portant sa Croix. Mère chérie, dont le cœur aimant fut cruellement éprouvé, obtenez-moi la vertu de patience et le don de force. *Ave Maria*, etc.

V. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue du martyre que souffrit votre cœur généreux en assistant à l'agonie de Jésus. Mère chérie, par votre cœur ainsi martyrisé, obtenez-moi la vertu de tempérance et le don de conseil. *Ave Maria*, etc.

VI. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue de la blessure que reçut votre cœur compatissant, de la lance qui ouvrit le côté de Jésus et blessa son très aimable cœur. Mère chérie, par votre cœur ainsi transpercé, obtenez-moi la vertu de charité fraternelle et le don d'intelligence. *Ave Maria*, etc.

VII. J'ai compassion de vous, ô Marie, Mère de Douleurs, à la vue des souffrances excessives qu'endura votre cœur très aimant, lors de la sépulture de Jésus. Mère chérie, par votre cœur abreuvé d'amertume, obtenez-moi la vertu de diligence et le don de sagesse. *Ave Maria*, etc.

℣ Ora pro nobis, Virgo dolorosissima.
℟ Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Interveniat pro nobis, quæsumus, Domine Jesu Christe, nunc et in horâ mortis nostræ, apud tuam clementiam, beata Virgo Maria, Mater tua, cujus sacratissimam animam, in horà tuæ passionis doloris gladius pertransivit. Per te, Jesu Christe, salvator mundi, qui cum Patre et Spiritu sancto, vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

(300 jours d'Indulgence à tous les chrétiens, chaque ois qu'ils feront dévotement cet exercice.)

Prière à la Sainte Vierge désolée.

Ave Maria, doloribus plena: crucifixus tecum: lacrymabilis tu in mulieribus, et lacrymabilis fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria, mater crucifixi, lacrymas impertire nobis crucifixoribus Filii tui, nunc et in horâ mortis nostræ. Amen.

(Cent jours d'Indulgence chaque fois qu'on récite cette prière. — PIE IX, 23 Décembre 1847.)

CANTIQUE

EN L'HONNEUR

DE NOTRE-DAME DE CAHUSAC.

1er.

Salut à toi, salut sainte Chapelle,
Temple chéri, si connu de mes yeux !
Antique ormeau, plein de sève nouvelle,
Arbre sacré, salut au nom des Cieux.
Mère chérie,
Bénis ces lieux,
Ta main amie
Bénissait nos aïeux.

2e.

O Cahusac ! Dieu t'a donné sa Mère
Que l'Ange même envie à ton amour.
La nuit est sombre et la vie est amère ;
Mais son sourire est l'éclat d'un beau jour.
Mère chérie, &c.

3e.

Les nations te nomment bienheureuse.
Sois pour ces bords la mère de pitié.
O nom touchant !..... la Mère douloureuse !!!
Car dans nos pleurs ton cœur est de moitié.
Mère chérie, &c.

4e.

Tu languissais sous tes saules antiques,
Triste Sion, épouse dans le deuil;
Mais chante encore tes sublimes cantiques;
Un ciel plus doux te fait des jours d'orgueil.
Mère chérie, &c.

5e.

Ici chantaient et mes sœurs et mes frères,
Ici ma mère a si longtemps prié!
Chante, ô ma voix, ce refrain de mes pères:
» PRIEZ POUR NOUS, Ô MÈRE DE PITIÉ. »
Mère chérie, &c.

6e.

Heureux ormeau! que d'éclat t'environne!
Je vois ta cime à flots d'or ondoyer;
Comme un autel la flamme te couronne;
Mas qui sourit dans ce brillant foyer?
Mère chérie, &c.

7e.

Est-ce la nue ou l'arche de prodige?
Est-ce Moïse et le buisson de feu?
Fière raison, tu dis : « C'est un prestige. »
..... Tombe à genoux.... c'est la Mère de Dieu.
Mère chérie, &c.

8e.

Ange de paix, ô colombe fidèle,
De l'olivier tu portais le rameau;
O Cahusac! sois un nid pour son aîle;
Comme autrefois, sois une arche sur l'eau.
Mère chérie, &c.

9e.

Un humble pâtre, enfant de la chaumière,
Au pré fleuri conduisait son troupeau;
Ses yeux, charmés de ta douce lumière,
Ont salué la Vierge de l'ormeau.
Mère chérie, &c.

10e.

Où courez-vous, enfants du monastère ?
Le cloître, en vain, prête son doux abri;
Loin de son nid la colombe étrangère,
Revient toujours sur son ormeau chéri.
Mère chérie, &c.

11e

Jadis l'amour a dressé ta Chapelle;
De saintes mains l'ornaient de soie et d'or.
L'Enfer, jaloux d'une gloire si belle,
Ravit, hélas! ton plus riche trésor.
Mère chérie, &c.

12e

J'aime ces lieux de saint pèlerinage
Où mon enfance apprit à te bénir;
Lieux embaumés, souvenirs d'un autre âge,
Où le vieillard croit encore rajeunir.
Mère chérie, &c.

13e

Les saints Prélats de la vieille Aquitaine
Venaient prier la Vierge de l'ormeau;
Leur voix disait : « De l'Eglise Auscitaine,
« Garde toujours et Pasteur et Troupeau. »
Mère chérie, &c.

14e

Le vieux marin, balloté par l'orage,
Du sein des flots implore ton secours;
L'astre des mers l'a sauvé du naufrage,
A ton étoile il doit ses derniers jours.
Mère chérie, &c.

15e

Un noble preux suspend à ta Chapelle,
Casque, étendard et croix de chevalier;
Il dit : « J'irai combattre l'Infidèle,
« Et Cahusac sera mon bouclier. »
Mère chérie, &c.

16e.

Avec sa Croix, avec son long Rosaire,
Le pèlerin arrive les pieds nus,
De saints baisers couvre ton Sanctuaire,
Et quitte en pleurs tes parvis si connus.
Mère chérie, &c.

17e.

La mère en deuil, dans son angoisse amère,
Sur ton autel pose son premier-né.
Son cœur te dit : « O Vierge qui fus mère,
« Sauve l'enfant que le ciel m'a donné ! »
Mère chérie, &c.

18e.

Triste Gimont, ô ville désolée,
Un feu vengeur dévorait tes enfants :
Mais Cahusac t'a déjà consolée,
Retourne en paix dans tes murs triomphants.
Mère chérie, &c.

19e.

Du doux bienfait qui perdrait la mémoire ?
Chaque printemps rappelle un jour si beau.
Tes magistrats, fidèles à ta gloire,
Viennent offrir une palme, un flambeau.
Mère chérie, &c.

20e.

Noble Gimont, ô cité de Marie,
Ton doux rivage a reposé ses yeux ;
Gimont toujours est sa fille chérie,
Comme tes fils, elle aima tes aïeux.
Mère chérie, &c.

21e.

Du laboureur écoute la prière :
« Donne à mes champs de plus tièdes saisons ;
« Loin de nos blés la grêle meurtrière :
« Fais-moi cueillir de plus riches moissons. »
Mère chérie, &c.

22e.

Enfants, vieillards, et vous femmes voilées,
D'un air si pur, respirez la fraîcheur.
L'aimable lys, l'honneur de nos vallées,
Garde toujours sa grâce et sa blancheur.
Mère chérie, &c.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Bref de N. S. P. le Pape..... page 3

Notice sur la Chapelle..... 7

Confrérie de Notre-Dame de Pitié..... 25

Exercices de piété..... 41

Cantique..... 49

Gaylord
PAMPHLET BINDER
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

BX1533 .G4N9
Notre-Dame de Cahusac : sa devote
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00048 0238